



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 27 | 29 | 19 |

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 141/22 –

OBJET : Présentation du Rapport Social Unique pour l'exercice 2021

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Informe l'assemblée que conformément aux articles L.231-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, la Commune dresse chaque année un Rapport Social Unique (RSU) exposant notamment la composition des effectifs, les moyens budgétaires consacrés ainsi que les données relatives à l'absentéisme. Ce RSU, une fois présenté en Comité Technique, est présenté au Conseil Municipal et donne lieu à un débat sur les ressources humaines.

Pour l'année 2021, les éléments suivants sont à relever :

- Le nombre d'agents est resté stable en globalité, avec une répartition par catégorie d'emplois identique. 18 départs ont été enregistrés, avec un solde négatif (-1 agent au global, dont 5 fonctionnaires de moins).

L'âge moyen est passée entre 2020 et 2021 de 50 ans à 49 ans.

- Sur l'analyse de l'absentéisme, il est à noter que malgré une contraction de la moyenne des absences par agent contractuel permanent pour tout motif (4,7j en 2020 contre 2,5j en 2021), la moyenne par fonctionnaire a fortement augmenté (passant de 46,7j d'absence à 75,1j en 2021). Le taux global a ainsi augmenté (passant de 11,19% en 2020 à 16,39% en 2021), signifiant que sur l'année, pratiquement 17 agents sont absents. Cette dégradation est en principal due à l'augmentation des absences longues, pour maladie (passage de 12,79% en 2020 à 20,58% en 2021).

- Sur le champ des accidents de travail, 8 ont été déclarés en 2021 contre 5 en 2020.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 1

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20221214-141_22-DE

- Plus de 50% des agents ont suivi une formation en 2021 contre 30% en 2020. Ce chiffre est en principal dynamisé par les agents de catégorie C titulaires. Néanmoins, le nombre de jours suivis par les titulaires de l'ensemble des catégories passe de 71 en 2020 à 63 en 2021.

Vu le Comité Technique du 7 décembre 2022,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE, après en avoir largement débattu, à l'unanimité, du Rapport Social Unique, tel que présenté par la 3^{ème} adjointe.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE
le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com